|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité administratif et juridiqueQuatre-vingt-unième sessionGenève, 23 octobre 2024 | CAJ/81/3Original : AnglaisDate : 23 septembre 2024 |

Mises à jour des membres et observateurs de l'UPOV concernant la mise en œuvre de la notion de variétés essentiellement dérivées

Document préparé par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

# CONTEXTE

 Le Conseil a adopté, à sa cinquante-septième session, la proposition de révision du document UPOV/EXN/EDV/2 "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV", sur la base du document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 4.

 Le Conseil est convenu, à sa cinquante-septième session, d'ajouter, en tant que point permanent de l'ordre du jour du CAJ, les "Mises à jour des membres et observateurs de l'UPOV concernant la mise en œuvre de la notion de variétés essentiellement dérivées".

# INTERVENTIONS ET EXPOSÉS DES MEMBRES ET DES OBSERVATEURS sur les "Mises à jour des membres et des observateurs de l'UPOV concernant la mise en œuvre DE LA NOTION de variétés essentiellement dérivées".

 En réponse à la circulaire E-24/059 de l'UPOV du 7 mai 2024, la *International Seed Federation* a indiqué qu'elle est en train de consulter ses membres pour savoir si une intervention ou un exposé relatif à une mise à jour de la mise en œuvre de la notion de variétés essentiellement dérivées pourrait être présenté à la
quatre-vingt-unième session du CAJ. Si, à l'issue de ses consultations, la *International Seed Federation* répond qu'une intervention ou un exposé sera présenté, les membres du CAJ en seront informés.

[Fin du document]